

AVENANT n° 01

**AU MARCHÉ DE TRAVAUX N° 20240152
passé le 28 mars 2024
avec la Société EIFFAGE CONSTRUCTION
sur le fondement du code de la commande publique**

OBJET DU MARCHÉ

**Collège Bourgchevreuil à Cesson-Sévigné -
Travaux : Mise en conformité du Système de Sécurité Incendie –
Lot 01 : Plâtrerie, cloisons sèches, faux-plafonds, menuiseries intérieures**

Instances saisies :

Commission d'appel d'offres :

- Oui : Avenant à un marché public préalablement soumis à la CAO entraînant une augmentation cumulée du montant du marché public $\geq 5,00\%$
- Non : Avenant à un marché public qui n'a pas été préalablement soumis à la CAO ou entraînant une augmentation cumulée du montant du marché public $< 5\%$

Commission permanente :

- Oui :
Avenant $\geq 15\%$ aux marchés publics passés :
- selon une procédure formalisée
 - marchés subséquents aux accords-cadres
 - selon une procédure adaptée $\geq 215\ 000$ € HT
 - sans publicité ni mise en concurrence préalables $\geq 215\ 000$ € HT

- Non :
Avenant $\geq 15\%$ aux marchés publics passés :
- selon une procédure adaptée $< 214\ 000$ € HT
 - sans publicité ni mise en concurrence préalable $< 215\ 000$ € HT

Avenant $< 15\%$ aux marchés publics passés quelques soient leur montant et procédure :
Avenant sans incidence financière quelque soit la procédure.

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
Pôle Territoires et Services de Proximité
Agence Départementale du Pays de Rennes - Service Construction
1, avenue de Tizé – CS 43621 – THORIGNE FOUILLARD
35236 CESSON SEVIGNE Cedex

AVENANT N° 01 au marché n° 20240152

Entre les soussignés :

Jean Luc CHENUT, Président du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine

1 avenue de la Préfecture

CS 24218

35042 Rennes Cedex

représentant le Département d'Ille-et-Vilaine et dénommé ci-après « le pouvoir adjudicateur »,
d'une part,

et

la Société **EIFFAGE CONSTRUCTION**

ayant son siège à : PA de Plaisance – 35133 SAINT SAUVEUR DES LANDES

N° SIRET : 316 137 959 00268

Courriel : ec35-fougeres.construction@eiffage.com

représentée par : Monsieur Sébastien BIARD

et dénommée ci-après « le titulaire »,

d'autre part,

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Par marché n° 20240152 en date du 28 mars 2024, les prestations citées en titre du présent document ont été confiées à l'entreprise EIFFAGE CONSTRUCTION, titulaire du contrat.

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT AU MARCHÉ

1.1 - Modifications introduites par le présent avenant

Les travaux supplémentaires concernent la fourniture et pose de ventouses électromagnétiques sur portes coupe-feu avec intervention en sous-section 4 (le prix de fourniture et pose sera retiré du lot 4- Electricité, seuls les raccordements seront réalisés). Il est également nécessaire d'ajouter des cylindres sous les organigrammes existants ainsi que la fourniture et pose de seuils de porte pour rattrapage écart de hauteur de sol. De plus, une porte seule doit être posée en remplacement d'une porte fracturée.

1.2 - Avenant avec incidence financière : OUI NON

1.3 - Fondement juridique de passation de cet avenant (article R2194 du code de la commande publique)

- Article R2194-1 - Modifications prévues dans les documents contractuels initiaux
- Article R2194-2 à 4 - Prestations supplémentaires devenues nécessaires et ne figurant pas dans le marché public initial
- Article R2194-5 - Modifications liées à des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait prévoir
- Article R2194-6 - Remplacement du titulaire initial par un nouveau titulaire dans le cadre d'une cession de marché
- Article R2194-7 - Modifications non substantielles quel qu'en soit le montant
- Article R2194-8 - Montant de la modification inférieur aux seuils européens et :
 - Inférieur à 10% (marchés publics de fournitures et services) du montant du marché public initial
 - Inférieur à 15% (marchés publics de travaux) du montant du marché public initial

ARTICLE 2 - MONTANT DE L'AVENANT AU MARCHÉ ET MONTANT DU MARCHÉ

Le présent avenant augmente le montant du marché public qui se décompose comme suit :

Montant initial H.T. du contrat	Montant cumulé H.T. des avenants précédents	Montant H.T. Avenant n° 01	Pourcentage augmentation Avenant n° 01	Total H.T. des avenants	Nouveau montant H.T. du marché	Pourcentage augmentation cumulé des avenants	Dont pourcentage cumulé au titre de l'article R2194-8 du code de la commande publique
58 177,04 €	0 €	11 369,76 €	+ 19,54 %	11 369,76 €	69 546,80 €	+ 19,54 %	0%

Le montant TTC du présent avenant n° 01 est de 13 643,71 €.

Le nouveau montant TTC du marché est de 83 456,16 €.

ARTICLE 3 - DELAI

/

ARTICLE 4 – DATE D’EFFET DE L’AVENANT

Le présent avenant prendra effet à compter de la date de sa notification.

ARTICLE 5 - CLAUSES ET CONDITIONS DU MARCHE INITIAL

Toutes les clauses et conditions du contrat initial demeurent applicables tant qu’elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation

Le titulaire du contrat renonce à tout recours ultérieur et à toute action contentieuse, pour tous faits antérieurs à la signature du présent avenant.

Fait en un seul original

à, le

Mention manuscrite "Lu et approuvé"

le titulaire

Signature et cachet de la société

Accepté par le Président du
Département d’Ille et Vilaine

à Rennes, le

#signatue#

#signature#

Éléments financiers

Commission permanente
du 14/10/2024

N° 49934

Dépense(s)

Affectation d'AP/AE n°25958	APAE : 2020-BATII002-532 AMELIORATION DES COLLEGES		
Imputation	23-221-2313.12-0-P33A7 Constructions (bâtiments scolaires)		
Montant de l'APAE	2 285 465,79 €	Montant proposé ce jour	13 643,71 €
TOTAL			13 643,71 €